



- Frais médicaux illimités et sans franchise
- Prise en charge directe ou tiers payant
- Sports à risque, en option

À PARTIR DE :

33€ / mois

FACILITÉ DE PAIEMENT, EN 2 OU 3 FOIS SANS FRAIS

Cette assurance, dédiée aux jeunes qui voyagent dans le cadre du Programme Vacances-Travail (PVT) ou Working Holiday Visa (WHV), propose un package de garanties adaptées à ce type de séjour au meilleur rapport qualité-prix.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
 JUSQU'À 2 ANS

RÉSIDENCE

PAYS DE L'UNION
 EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR

JEUNE, ÉTUDIANT,
 LONG SÉJOUR

DESTINATION

PAYS CONCERNÉS PAR
 LE PROGRAMME VA-
 CANCES-TRAVAIL

LIMITE D'ÂGE

AVANT 35 ANS

GARANTIES



 **infos**

• Aucun questionnaire
 médical préalable.

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION

Souscription	Jusqu'à 11 mois	12 mois	Jusqu'à 18 mois	Jusqu'à 24 mois
par personne	36 € / mois	396 €	594 €	759 €

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et /ou définitif.

BAGAGES : à partir de 30 €

Modification de la garantie jusqu'à **3.000 €** au lieu de 2.000 €.

ASSISTANCE SPORTS+ : 10 € par mois

Extension des frais de recherche porté à **25.000 €** et rachat d'exclusion pour la pratique de sports dangereux.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

ANNULATION « VOL SEC » : à partir de 20€

Remboursement des frais d'annulation jusqu'à **3.000 €**.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 2.000 € par assuré, franchise 15 €. • Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie. 	
	 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER EN CAS D'HOSPITALISATION <i>(APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)</i> HORS HOSPITALISATION SOINS DENTAIRES D'URGENCES FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE <i>PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE</i> SOINS D'OPTIQUE D'URGENCE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE EN CAS D'HOSPITALISATION	Illimités Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement 100 % des frais réels <ul style="list-style-type: none"> • Remboursement 100 % des frais réels. Max. 600 € <ul style="list-style-type: none"> • Maximum en cas d'hospitalisation : 1.000.000 € • Maximum hors hospitalisation : 15.000 € <ul style="list-style-type: none"> • Maximum 250 €, franchise 50 € <ul style="list-style-type: none"> • 30 € par jour • Franchise de 6 jours
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS <i>(INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)</i> ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Frais réels Frais réels Frais réels Frais réels Billet aller-retour <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 € <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 € Billet retour simple <ul style="list-style-type: none"> • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 € Billet aller-retour Maximum par Assuré : 3.000 € Maximum par Assuré : 7.500 € Maximum par Assuré : 5.000 €	
	 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Maximum par Assuré : 500 € Frais réels
	 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Par assuré : 8.000 € Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%
		 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE <i>INCENDIE, EXPLOSION, DÉGATS DES EAUX</i>